

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Le Conseil Communautaire, convoqué le 9 décembre 2025, s'est réuni à Aurillac Agglomération le **15 décembre 2025** à 18h30 sous la présidence de Monsieur Pierre MATHONIER.

Nombre de conseillers : 68

Nombre de conseillers présents à la séance : 51

Nombre de conseillers absents à la séance : 9

Nombre de conseillers en exercice : 68

Nombre de conseillers représentés : 8

Nombre de conseillers suppléés : 1

ETAIENT PRÉSENTS :

Pierre MATHONIER, Christian POULHES, Magali MAUREL, Stéphane FRECHOU, Bernadette GINEZ, Jean-Luc LENTIER, Isabelle LANTUEJOUL, Gérard PRADAL, Angélique MARTINS, Sébastien PRAT, Nathalie GARDES, Alain COUDON, Maryline MONTEILLET, Charly DELAMAIDE, Ginette APCHIN, Michel BAISSAC, Jean-François BARRIER, Yvette BASTID, Jamal BELAIDI, Bernard BERTHELIER, Nadine BRUEL, Christiane GAILLARD, Philippe COUDERC, Thierry CRUEGHE, Jean-Luc DONEYS, Louis ESTEVES, Philippe FABRE, Dominique FABREGUES, Jean-Michel FAUBLADIER, Daniel FLORY, Cécile GANE, Frédéric GODBARGE, Mireille LABORIE, Evelyne LADRAS, Sylvie LACHAIZE, Dominique LAVIGNE, David LOPEZ, Philippe MARIOU, Philippe MAURS, Christophe PESTRINAUX, Jean-Pierre PICARD, Jean-Louis PRAX, Jean-François RODIER, Valérie RUEDA, Guy SENAUD, Frédéric SERAGER, Nicole SOULENQ-COUSSAIN, Jean-Luc TOURLAN, Jean-Louis VIDAL, Julien VIDALINC, Véronique VISY

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Patricia BENITO (représentée par Jean-Luc DONEYS), Vanessa BONNEFOY (représentée par Christophe PESTRINAUX), Elise BRUGIERE (représentée par Stéphane FRECHOU), Stéphanie DELORME (représentée par Jean-Luc LENTIER), Aurélie DEMOULIN (représentée par Sébastien PRAT), Claudine FLEY (représentée par Bernard BERTHELIER), Christian FRICOT (représenté par Mireille LABORIE), Jacqueline MARTINEZ-SEVERAC (représentée par Alain COUDON)

ETAIENT ABSENT(E)S :

Yves ALEXANDRE, Catherine AMALRIC, Elisa BASTIDE, Hubert BONHOMMET, Géraud DELPUECH, Chloé MOLES, Maxime MURATET, Jean-Paul NICOLAS, Philippe SENAUD

Monsieur Christian POULHES a été élu secrétaire de séance.

N° DEL_2025_156 : FINANCES / AVENANT N°2 À LA CONVENTION DE FINANCEMENT DU PROJET ARTOPIA PORTÉ PAR L'ASSOCIATION 10ÈME ART **Rapporteur : Monsieur Christian POULHES**

Vu la délibération n° DEL_2023_110 en date du 29 juin 2023 portant financement du projet Artopia porté par l'Association 10^{ème} Art, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé un soutien au projet Artopia par un financement de 40 000 € ;

Vu la délibération n° DEL_2024_030 en date du 11 avril 2024 portant avenant n°1 à la convention de financement du projet Artopia porté par l'Association 10^{ème} Art, par laquelle le Conseil Communautaire a approuvé un avenant à la convention financière pour modifier les modalités d'acompte ;

Considérant les missions de l'Association 10^{ème} Art, dont le but est l'intégration des pratiques artistiques actuelles, leur accompagnement en création et leur transmission par la performance et la médiation ;

Considérant le projet ARTOPIA, porté par l'Association, correspondant à un laboratoire créatif, destiné à l'accompagnement, à la création (accueil et restitution de résidences artistiques), à la médiation auprès de publics variés, pouvant accueillir le siège du Festival 10^{ème} Art, l'installation d'ateliers et un espace de coworking ;

Considérant l'intérêt du projet permettant l'apport d'un espace culturel dédié aux pratiques culturelles actuelles sur la Commune d'Aurillac en lien avec le programme de soutien de l'intercommunalité à la réalisation de fresques sur les différentes communes d'Aurillac

Agglomération ;

Considérant la compétence d'Aurillac Agglomération en matière de soutien aux manifestations culturelles de dimension communautaire ;

Considérant que le projet de l'Association participe de cette politique ;

Considérant le coût final du projet et le plan de financement joint en annexe ;

Il est proposé d'apporter un financement supplémentaire de 10 000 € au projet, soit une subvention totale de 50 000 € .

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité :

- d'approuver les termes de l'avenant n°2 permettant d'apporter une aide à l'investissement à l'Association 10^{ème} Art à hauteur de 50 000 € ;

- d'autoriser Monsieur le Premier Vice-Président à signer ledit avenant ainsi que tout acte nécessaire à son exécution.

Au registre sont les signatures,
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,

Le Secrétaire de séance,

Pierre MATHONIER

Christian POULHES.